

Visa du Service :

Visa de M. le Secrétaire :

Projet de délibération – Conseil communal du 29 avril 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 – Projet – Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1113-1 et L1122-30 relatifs aux compétences du Conseil communal, les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle et le titre IV relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt communal ;

Vu les dispositions du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R.271 à R.291 ;

Vu le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre approuvé par le Gouvernement wallon en date 10 novembre 2005 et modifié par le Gouvernement wallon en date du 19 avril 2012 (et ses modifications ultérieures) ;

Vu le contrat d'égouttage signé en date du 4 octobre 2010 entre la Région wallonne, la S.P.G.E., l'A.I.D.E. et la Ville de Verviers ;

Vu le mémento de jurisprudence égouttage de la S.P.G.E. du 3 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2018 de Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, relative à l'élaboration du plan d'investissement communal 2019-2021 ;

Vu les courriers de la S.P.G.E., en date des 9 juillet et 11 décembre 2018, récapitulant les modalités de mise en œuvre dans POWALCO des dossiers d'égouttage, de la modification de la procédure d'introduction des dossiers du plan d'investissement communal 2019-2021 et informant la Ville de ses priorités pour le choix des investissements en égouttage ;

Vu la notification, en date du 11 décembre 2018, par Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, informant la Ville que cette dernière bénéficiera d'un subside de 2.613.480,18 € pour la mise en œuvre de son plan d'investissement communal 2019-2021 ;

Vu le rapport et le tableau établis par la Service Projet, présentant le plan d'investissement communal des travaux à réaliser au cours des années 2019-2021 ;

Considérant que le document présente 8 fiches classées et qu'autant de fiches techniques reprennent pour chaque investissement un descriptif de l'état des lieux et des travaux à réaliser et une estimation détaillée des coûts ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 24 avril 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux – Mobilité – Sports – Promotion de l'égalité » en sa séance du 26 avril 2019 ;

Par      voix contre      et      abstentions ;

#### DECIDE

Art. 1 : d'adopter le plan d'investissement communal des travaux de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 comportant 8 fiches techniques et le relevé des investissements (voir annexe) ;

Art. 2 : de solliciter les subventions prévues dans la circulaire du 15 octobre 2018 ;

Art. 3 : de transmettre la présente délibération pour avis, à l'A.I.D.E et à la S.P.G.E, et pour approbation, à Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

PROJET soumis au Conseil communal

**COMMUNE DE VERVIERS**

**PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019 - 2021**

		Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 2.613.480 €	Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)					
		(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	40 % de (4)	60 % de (4)	
Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants			
2020	1	Rue de Pepinster – Travaux de réfection de l'égouttage et remise en état de la voirie (SPW)	1.217.300,00 €	1.217.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2020	2	Rue Grand'Ville(SPW) et rue de la Saunerie (VILLE) – Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce	685.996,08 €	458.700,00 €	- €	227.296,08 €	90.918,43 €	136.377,65 €
2021	3	Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW)	307.300,00 €	307.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2021	4	Remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette (SPW)	144.400,00 €	144.400,00 €	- €	- €	- €	- €
2021	5	Avenue Eugène Mullendorff – Place d'Arles: travaux de réfection d'égouttage, aménagement de la voirie et mobilité douce	3.637.290,00 €	621.950,00 €	- €	3.015.340,00 €	1.206.136,00 €	1.809.204,00 €
2020	6	Aménagement de l'espace public « PORTE DE HEUSY » - suite à la démolition (hors objet) d'un ensemble d'immeubles - entouré des rues du Palais, de Heusy, du Tribunal, chaussée de Heusy	1.677.060,00 €	- €	- €	1.677.060,00 €	670.824,00 €	1.006.236,00 €
2020	7	Rue des Charrons – Aménagement de la voirie et mobilité douce	1.282.950,90 €	- €	- €	1.282.950,90 €	513.180,36 €	769.770,54 €
2021	8	PLAINE PELTZER - construction d'un bâtiment pour la maison de l'égalité des chances et du citoyen	2.496.532,50 €	- €	290.400,00 €	2.206.132,50 €	882.453,00 €	1.323.679,50 €
<b>TOTAUX</b>			<b>11.448.829,48 €</b>	<b>2.749.650,00 €</b>	<b>290.400,00 €</b>	<b>8.408.779,48 €</b>	<b>3.363.511,79 €</b>	<b>5.045.267,69 €</b>
							(5)	(6)
<b>DEMANDE DE DEROGATION</b>								
Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2]			OUI - NON		<i>Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC</i>			
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante			OUI - NON					

PROJET soumis au Conseil communal